

Avec ce formulaire, vous pouvez demander de verser votre **Groeipakket (allocations familiales) sur un compte bancaire**. C'est plus fiable, plus rapide et souvent aussi plus avantageux. Le Groeipakket est payé sur le compte bancaire de l'allocataire ou sur un compte bancaire commun pour lequel l'allocataire est cotitulaire. L'allocataire est le parent ou la personne élevant l'enfant, qui perçoit le Groeipakket.

Renvoyez le document complété via vlaanderen@parentia.be.

Vous pouvez également nous le faire parvenir par courrier adressé à : BP 80030 à 1070 Anderlecht.

1. **Déclaration de l'allocataire (= le parent ou la personne élevant l'enfant qui reçoit le Groeipakket)**

Numéro de registre national (voir verso de votre carte d'identité):

Si numéro de registre national inconnu :

Prénom :

Nom :

Date de naissance : .. / .. / ..

Code postal de votre domicile :

GSM :

E-mail :

2. **Données bancaires**

Je demande que le Groeipakket soit versé sur le compte bancaire (le numéro renseigné sera encore contrôlé auprès de votre organisme bancaire) :

IBAN : B E _ _ _ _ _

au nom de :

.....

..... en

Je m'engage à avertir immédiatement Parentia si je n'ai plus accès à ce compte et à communiquer mon nouveau compte bancaire.

3. **Signature de l'allocataire (= le parent ou la personne élevant l'enfant qui reçoit le Groeipakket)**

Signature :

Prénom et nom :

Date: .. / .. / ..

Parentia accorde une grande importance à la **protection de vos données personnelles**.

Nous traitons vos données pour pouvoir payer correctement votre Groeipakket, conformément au Décret. Nous sommes également amenés à transmettre celles-ci à d'autres caisses et à l'agence Opgroeien (Kind en Gezin) dans le cadre d'un entretien pré ou postnatal. Nous conservons vos données pendant toute la période durant laquelle votre enfant peut avoir droit au Groeipakket. Consultez notre politique en matière de vie privée sur www.parentia.be. Vous avez toujours le droit de :

- consulter, rectifier ou supprimer vos données via Parentia et d'en limiter leur traitement;
- demander à Parentia de transférer vos données directement vers un autre responsable de traitement;
- déposer une plainte auprès de l'Autorité de protection des données.

Vous avez des questions ou vous souhaitez exercer vos droits en matière de traitement de vos données personnelles ? Contactez-nous à l'adresse ci-dessous.